



Dans sa séance du 14 DECEMBRE 2021, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes:

Délibération n° 2021-21a

relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 3'400'000.-** destiné à l'étude et à la réalisation de travaux de réhabilitation des collecteurs d'assainissement au niveau de la rue des Ateliers, du chemin Adrien-Stoessel et l'étude pour les travaux de la rue du Cardinal-Journet

Le Conseil décide :

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 3'400'000.-**, destiné à l'étude et à la réalisation des travaux de construction des collecteurs d'assainissement du secteur de la rue des Ateliers, du chemin Adrien-Stoessel et ainsi qu'à l'étude pour les travaux de la rue du Cardinal-Journet,
2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. d'amortir cette dépense de CHF 3'400'000.- au moyen de 40 annuités, sous la rubrique n° 7206.33003, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024,
4. de prendre acte que ce crédit sera financé, tout ou partie, au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de résultats sous la rubrique n° 7206.4612,
5. d'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le 14 février 2022.

Meyrin, le 23 décembre 2021

Le président du Conseil municipal:

David Dournow



Dans sa séance du 14 DECEMBRE 2021, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes:

Délibération n° 2021-24a

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 4'680'000.- destiné à l'étude et à la réalisation de travaux pour la mise en séparatif des réseaux d'assainissement eaux pluviales et eaux usées situés à la rue des Boudines, la Place des Cinq Continents et l'avenue de Feuillasse

Le Conseil décide :

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 4'680'000.-**, destiné à l'étude et à la réalisation relatifs à la mise en séparatif des réseaux d'assainissement eaux pluviales et eaux usées situés à la rue des Boudines, la Place des Cinq Continents et l'avenue de Feuillasse,
2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. d'amortir cette dépense nette de CHF 4'680'000.- au moyen de 40 annuités, sous la rubrique n° 7206.33003, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024,
4. de prendre acte que ce crédit sera financé, tout ou partie, au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de résultats sous la rubrique n° 7206.4612,
5. d'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le 14 février 2022.

Meyrin, le 23 décembre 2021

Le président du Conseil municipal:

David Dournow



Dans sa séance du 14 DECEMBRE 2021, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes:

Motion n° 2021-09*

présentée par Fabien Grognuz et Sébastien Lorentz, au nom du parti Libéral-Radical de Meyrin-Cointrin, demandant au Conseil administratif d'étudier toutes les possibilités pour la poursuite des activités du manège de Meyrin

Le Conseil refuse l'entrée en matière.

Par ailleurs, le Conseil a encore*:

- procédé à l'assermentation de M. Francisco Sanchez, en remplacement de Mme Badia Luthi (S), démissionnaire.
- élu M. Placide Iswala en tant que président de la commission coopération et solidarité internationales en remplacement de Mme Badia Luthi (S), démissionnaire.
- élu M. Hysri Halimi en tant que délégué à la commission consultative du Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité en remplacement de Mme Badia Luthi (S), démissionnaire.
- pris acte du rapport de la déléguée au Journal Meyrin Ensemble (E. Um).

* Ces points ne sont pas soumis au référendum.

Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le 14 février 2022.

Meyrin, le 23 décembre 2021

Le président du Conseil municipal:

David Dournow